ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967



Louis SALLÉ
Député du Loiret
Maire d'Olivet
Membre de la Commission des Finances
Rapporteur du Budget du Tourisme
Secrétaire de la Commission de Contrôle
de la circulation monétaire

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Circonscription d'ORLÉANS-OUEST

Comité d'Action pour la Ve République

U. N. R. - U. D. T.

APPEL en faveur de Louis SALLÉ

En Novembre 1962, j'avais le plaisir de vous présenter **Louis SALLÉ** qui, pour la première fois, sollicitait vos suffrages. A cette époque je vous disais combien, avec **Henri DUVILLARD,** son ami de longue date, nous souhaitions son succès parce que le Parlement avait **"plus que jamais besoin d'hommes de sa qualité, dévoués au bien public, conscients des nécessités sociales de notre époque et n'ayant d'autres ambitions que celle de servir son pays."**

Votre verdict fut alors net et sans appel. Dès le premier tour, vous le placiez largement en tête de tous les candidats et au deuxième tour, vous affirmiez son succès en lui apportant massivement vos suffrages. Il était élu avec 20.345 voix contre 13.043 au candidat communiste et 9.051 au candidat du Centre démocratique, qui tous deux seront encore ses adversaires le 5 mars prochain.

Aujourd'hui, je n'ai plus à vous présenter **Louis SALLÉ** puisque la plupart d'entre vous le connaissez. Je dirai simplement qu'il a rempli son mandat parlementaire avec une conscience et un dévouement que personne ne conteste.

Au Parlement, Membre de la Commission des Finances, il a accompli un travail considérable. Les rapports qu'il a présentés, les missions qui lui ont été confiées, ses interventions à la Tribune de l'Assemblée Nationale, témoignent de son activité.

Dans sa circonscription, il n'y a guère de manifestations patriotiques, culturelles, sportives, de congrès ou d'assemblées générales auxquels il n'ait assisté. Il a toujours répondu spontanément et souvent efficacement à l'appel de tous ceux, sans distinction, qui avaient besoin de lui. Par son action tenace et constante, il a manifesté sa volonté d'aboutir à un résultat satisfaisant ou une solution acceptable, dans un esprit de justice et de compréhension réciproque.

Mais il a voulu faire plus encore. Son besoin de servir s'est à nouveau manifesté lors des dernières élections municipales et malgré ses nombreuses occupations, à la demande de ses amis, il s'est présenté et a été brillamment élu **Maire d'Olivet. Les nombreuses réalisations en cours ou terminées sont la preuve de sa compétence et de son inlassable activité.**

Comme suppléant éventuel, **Louis SALLÉ** garde celui qu'il avait déjà choisi en 1962, **François CASSEGRAIN.** Ce jeune et dynamique commerçant orléanais a manifesté beaucoup d'activité pendant cette législature et au mois de mars 1965, il était élu **Conseiller Municipal d'Orléans.**

Electrices, Electeurs, pour continuer l'œuvre de Rénovation Nationale entreprise par le **Général de Gaulle, pour confirmer votre volonté exprimée lors des Elections Présidentielles,** il est indispensable d'envoyer siéger à **l'Assemblée Nationale,** des députés décidés à soutenir la politique qu'il avait, alors, définie devant vous et qui, seuls, **peuvent former une majorité cohérente et stable.**

Louis SALLÉ est de ceux là. Comme par le passé, je suis persuadé qu'il restera fidèle à ses engagements électoraux et c'est pourquoi je vous demande de lui renouveler votre confiance.

Pour la Délégation Départementale et les Élus U.N.R. - U.D.T.

Lieutenant-Colonel **Maurice GALLARD**

Maire Adjoint d'Orléans
Commandeur de la Légion d'honneur

POUR UNE FRANCE MODERNE

La Paix — La Prospérité — Le Progrès Social

Face au candidat unique présenté dans chaque circonscription par le Comité d'Action pour la Ve République et avec le même programme de gouvernement, se dressent "les oppositions" unies pour détruire mais vouées à l'impuissance dès lors qu'elles auraient à définir une politique commune, à former un gouvernement et à le soutenir.

Or soutenir un gouvernement quand on a été élu pour cela, c'est le premier devoir d'un Député. Nous l'avons fait pendant 5 années, grâce au dialogue constructif entre le gouvernement et sa majorité. Nous nous engageons à le faire, avec la même constance et la même efficacité pendant toute la prochaine législature.

Pour maintenir la Paix

La France, qui connait enfin la Paix après 25 années d'une guerre incessante et qui la voit s'allumer ici ou là et flamber dangereusement au Vietnam, entend, certes rester fidèle à ses amitiés traditionnelles, mais refuse par avance d'être engagée dans des conflits qu'elle déplore et qu'elle désapprouve.

Par la coopération avec tous les peuples, une défense nationale autonome, la construction de l'Europe Unie, le Marché Commun Industriel et Agricole aujourd'hui réalisé, nous maintiendrons notre pays hors de toute aventure.

Pour garantir la prospérité

Par la stabilité de la monnaie, l'équilibre budgétaire, la lutte contre l'inflation, une meilleure répartition de l'impôt, la défense de la libre entreprise et l'encouragement à l'initiative privée,

La prospérité, cela veut dire aussi une expansion réguliére, permettant :

- *L'accession à une puissance économique moderne, l'élévation du niveau de vie, et le plein emploi,*
- *la réalisation de grands équipements collectifs, la modernisation de nos entreprises et un effort accru en faveur de la recherche scientifique et technique.*

La loi du Vème plan de développement économique et social a fixé le but, la route et les moyens de la marche à la prospérité.

Pour assurer le progrès social

C'est pour donner à la Jeunesse sa chance entière que la Ve République a accordé depuis 1959 la priorité à l'Education Nationale dans le domaine de l'équipement comme dans celui de la démocratisation. Le Budget de l'Education Nationale représente aujourd'hui 17 % du budget de la Nation, contre 9 % en 1958, 7 Universités ont été créées dont celle d'Orléans, et le nombre des boursiers est passé de 360.000 en 1958 à 1.250.000 en 1967.

Le logement doit faire l'objet d'un effort accru pour répondre au besoin immense né de la carence de l'ancien régime et de l'augmentation de la population. En 1966, 416.000 logements ont été construits et seulement 292.000 en 1958. Dans le Loiret, on construisait 2.419 logements en 1959, on a construit 4.556 logements en 1965.

Une politique de progrès social s'adresse aussi aux personnes âgées, aux handicapés, aux retraités, aux rapatriés. Nous poursuivrons l'effort entrepris pour mettre chacun à l'abri du besoin, le garantir contre la maladie et leur assurer une vieillesse heureuse.

Enfin, depuis le début de l'année, grâce aux lois votées par le Parlement, 98 % des Français sont couverts par la Sécurité Sociale, 66 % seulement l'étaient en 1958,

Chères électrices - Chers électeurs
Jamais votre choix n'a été aussi simple

Entre l'aventure et la confusion dans lesquelles le pays se trouverait plongé si par malheur "les oppositions" triomphaient grâce à leurs alliances contre nature inspirées par le seul intérêt électoral.

Et la majorité d'union nationale qui se présente à vous avec le bilan de ses réalisations, la preuve de sa cohésion pendant 5 années, et un programme de gouvernement qui ouvre et garantit l'avenir et qu'elle s'engage à réaliser.

ORLÉANS-OUEST
Donnera une nouvelle victoire à la Vème République

En restant fidèles aux votes que vous avez exprimés en 1962 lors des élections législatives et en 1965 lors des Elections Présidentielles.

Vous pouvez dès le 1er tour, en votant massivement

Louis SALLÉ

assurer à nouveau le succès de sa candidature

Vive le département du Loiret
Vive la République
Vive la France

Louis SALLÉ
Député du Loiret
François CASSEGRAIN
Suppléant Eventuel
Vu le candidat

Imp Pap, Cent, Orléanaise